

**MAIRIE DE JEANMENIL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 du 2 AVRIL 2026

**Présents** : M. MARTIN Eric – M. BOULAY Emeric - M. GEORGÉ Dominique – M. SONTOT Rodrigue – M. JACQUOT Allan - M. KOCH Nicolas - M. VOIGNIER Antonin – M. LOCATELLI Thibaut - Mme LITAIZE Fabienne – Mme POIROT Christine- Mme ANDRÉATTA Ludivine- Mme COSTER Pascale – Mme RENARD Séverine- Mme BEGEL Sophie - Mme LASSALLE Laétitia.

**Secrétaire de séance** : Monsieur KOCH Nicolas

- 1-Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 Mars 2026
- 2-Présentation des budgets 2025, réalisés 2025 : COMMUNE – EAU - ASSAINISSEMENT
- 3-Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 : COMMUNE – EAU - ASSAINISSEMENT
- 4-Affectation des résultats 2025 : COMMUNE – EAU - ASSAINISSEMENT
- 5-Taux des impôts – Année 2026
- 6-Subventions accordées au titre de 2026
- 7-Vote des Budgets Primitifs : COMMUNE – EAU - ASSAINISSEMENT
- 8- Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application comptable M57 pour le budget COMMUNE
- 9- Carte transport scolaire – Année 2026/2027
- 10- Formations des commissions communales
- 11-Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- 12- Désignation de la commission d'appel d'offres
- 13- Election des délégués de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)
- 14- Election des délégués de la commune auprès du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communales des Vosges (SMIC)
- 15- Election des délégués de la commune auprès du Syndicat Mixte AGEDI
- 16- Mise en place d'un conseiller municipal chargé des questions défense dans chaque commune
- 17- Adoption du règlement intérieur du conseil Municipal
- 18- Personnel : convention de participation protection sociale complémentaire « risque prévoyance »
- 19- Vente de l'école de Fraispertuis
- 20- Divers
  - a) Travaux
  - b) Congés d'ancienneté
  - c) Départ en retraite
  - d) Poste de Tatiana JANEL
  - e) Mise à Jour R.I.F.S.E.E.P
  - f) Remerciement

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Le Maire questionne les membres du conseil municipal sur d'éventuelles observations à formuler sur le Procès-Verbal du 20 Mars 2026. Monsieur Thibaut LOCATELLI, conseiller municipal revient sur le montant des indemnités perçu par le Maire et les Adjoints, il demande à avoir des précisions car lors de la commission du budget, il a compris qu'avec 3 adjoints au lieu de 4, la commune faisait des économies. Or d'après ses calculs ce n'est pas le cas bien au contraire avec l'indemnité du Maire, des 3 Adjoints et de la Conseillère municipale déléguée, ce budget est largement dépassé. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a jamais dit que la commune supprimait un poste d'adjoint pour faire des économies par rapport à l'ancien conseil. Il fait remarquer aussi qu'à la commission budget l'ensemble des élus, lui compris, avait été favorable aux pourcentages perçus par chacun. Il rappelle que

l'indice des élus et le pourcentage ont augmenté en janvier 2026. Malgré les explications données, Monsieur

Thibaut LOCATELLI et Madame Laetitia LASSALLE n'approuvent pas le procès-verbal du 20 mars 2026.

## **2- PRESENTATION DES BUDGETS 2025, REALISES 2025 : COMMUNE – EAU - ASSAINISSEMENT**

Les détails des budgets COMMUNE – EAU ET ASSAINISSEMENT ayant été vus lors de la commission budget du 15 mars dernier, Monsieur Le Maire donne lecture des chiffres.

## **3- APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 : COMMUNE – EAU-ASSAINISSEMENT**

Après avoir donné lecture des tableaux des comptes financiers uniques 2025 pour les 3 budgets COMMUNE – EAU et ASSAINISSEMENT, Monsieur le Maire sort de la pièce et laisse la parole à Monsieur Dominique GEORGÉ, Conseiller Municipal le plus âgé afin de passer au vote.

Monsieur Thibaut LOCATELLI a alors pris la parole et indiqué qu'il n'avait pas eu les tableaux rectifiés depuis la commission budget. Monsieur Dominique GEORGÉ a fait rappeler Monsieur le Maire afin d'écouter les remarques de Monsieur Thibaut LOCATELLI. Il lui répondit que tout avait été vu lors de cette commission et Monsieur Thibaut LOCATELLI fait remarquer qu'il y a eu des ajustements et qu'il ne sait pas si ces changements ont été faits.

De plus, il indique avoir reçu la convocation lundi 30 mars soit moins de 3 jours francs avant le conseil fixé le jeudi 2 avril 2026 et que ce n'est pas ce qui est prévu par la loi. Il ajoute qu'aucun nouveau tableau concernant le budget n'était joint à la convocation. Madame Laétitia LASSALLE appuie cette remarque en indiquant que selon l'article L.2121, les 3 jours francs sont obligatoires. Monsieur Le Maire indique que jusqu'à ce jour, la secrétaire comptable a travaillé sur les budgets du fait d'informations de dernières minutes. Monsieur Thibaut LOCATELLI dit s'être renseigné et informe que la loi prévoit que les documents relatifs au budget primitif doivent être transmis 12 jours avant le vote du budget primitif. Il précise qu'il ne conteste pas la convocation dans son fond mais dans sa forme (délai non respecté). Monsieur le Maire précise que tous les élus étaient avisés verbalement, dans un premier temps, de la date du conseil municipal de ce jour.

Lorsqu'il est demandé à Monsieur Thibaut LOCATELLI ce qu'il conviendra de faire lorsqu'un point devra être ajouté à un ordre du jour déjà transmis, ce dernier répond qu'il existe pour cela des séances de conseil municipal extraordinaires. L'essentiel pour lui est que les règles soient respectées. De ce fait, il ne souhaite pas voter pour l'ensemble des budgets qui sont à l'ordre du jour de ce conseil. Madame Laétitia LASSALLE le suit dans ces votes. Madame Pascale COSTER, Conseillère Municipale explique qu'entre l'installation du nouveau conseil municipal et le vote du budget, le délai est très court. Elle ajoute que pour les élus, l'essentiel est d'avancer pour les 6 ans à venir pour la commune et ses habitants.

Après concertation, Monsieur Le Maire décide d'ajourner le conseil municipal du jour et indique qu'une prochaine date sera fixée ultérieurement.

**La séance est levée à 20 h 45**

A JEANMENIL, le 2 Avril 2026

Le Maire, Eric MARTIN